

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

VISANT À RENFORCER LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'INTENSIFICATION
ET L'EXTENSION DU RISQUE INCENDIE - (N° 1071)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CD80

présenté par

M. Bovet, M. Barthès, M. Beaurain, M. Blairy, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho,
M. Dragon, M. Grenon, Mme Alexandra Masson, M. Meurin et M. Villedieu

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 1, après le mot :

« agriculture »,

insérer les mots :

« , de l'Institut national de l'information géographique et forestière ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser que l'IGN (Institut national de l'information géographique et forestière) est incluse dans la stratégie nationale et interministérielle de défense des forêts contre le risque incendie.

En effet, l'IGN produit et agrège des données utiles à l'ensemble des acteurs cités dans le présent article